

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOZEROY

Nombre de conseillers

- En exercice : 07
- Présents : 07
- Votants : 07
- Absents : 00
- Exclus : 00

Date de convocation**29.07.2025**

Publication sur le site
internet de la commune et
transmission en Préfecture
le 14.08.2025

Objet

Vacance du poste
d'adjoint

Séance du 11 août 2025 à 19h00

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Dominique CHAUVIN**

Étaient présents : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Emilie COULON, Sylvie BOURGEOIS, Audrey MENIN, Georges BALANCHE.

Absent Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Sylvie BOURGEOIS

Mme BINETRUY Marine a fait connaitre sa volonté de démissionner de son poste de 3^{ème} adjointe.

Mme BINETRUY Marine a adressé sa demande de démission par courrier au Cabinet du Préfet.

Le Préfet a accepté la demande de démission de Mme BINETRUY Marine par lettre datée du 29 juillet 2025 notifiée ce même jour à l'intéressée, date à laquelle elle est devenue définitive, en application de l'article L2122-15 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la démission de Mme BINETRUY Marine et de la vacance du poste de 3^{ème} adjoint.
- **CONSTATE** la vacance du poste de 3^{ème} adjoint.
- **DECIDE** de procéder à l'élection d'un 3^{ème} adjoint.

Le Maire :

- **DIT** que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture du Jura pour contrôle de légalité.
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité.
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à NOZEROY, le 11 août 2025

Le Maire
Dominique CHAUVIN



La Secrétaire de séance,
Sylvie BOURGEOIS